

COMMUNE DE VENTEROL
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR_2024_015

Réouverture de la micro-crèche les Eterlous

Le Maire de Venterol :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2212-2 ;
- Vu l'arrêté N° AR_2024_014 du 21/06/2024 fermant la micro-crèche les Eterlous à compter du 21/06/2024 pour une durée indéterminée ;
- Considérant l'intervention d'un expert préconisant le démontage des caissons accoustiques ;

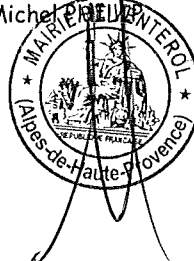
ARRETE

Article 1 : La micro-crèche les Eterlous est réouverte à compter du 26/06/2024.

Article 2 : Monsieur le Maire et Madame la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet

A Venterol,
le 02 juillet 2024

Le Maire
Michel P...


AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2024 004-210402343-20240702-AR_2024_015-AR